# Consultation concernant la poursuite du programme ZIP
# Entente Canada-Québec sur Saint-Laurent

## Document de réflexion

Présenté par le

**Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine**

8 octobre 2010

## Introduction

Ce mémoire a été rédigé suite à de multiples rencontres avec les membres du Conseil d'administration du Comité ZIP des Îles, lesquels sont également des représentants de divers domaines d'activités économiques, sociaux et environnementaux du territoire madelinien. Plusieurs rencontres d'échanges et conférences téléphoniques ont également eu lieu entre les membres du réseau des Comités ZIP et Stratégies Saint-Laurent. Le point inéquivoque résultant de ces échanges, celui à partir duquel tous les autres points découlent, est que la proposition voulant que des zones dites « névralgiques » soient privilégiées dans le prochain Plan Saint Laurent n'est pas recevable car elle va à l'encontre même de l'approche écosystémique et de gestion intégrée que nous privilégions. Dans les pages qui suivent nous élaborerons les raisons de cette position et suggérerons aussi des orientations qui, selon nous, permettront de servir de la meilleure façon qui soit le fleuve, l'estuaire et le golfe Saint-Laurent, de même que les nombreux acteurs et intérêts qui en dépendent ou qui s'y plaisent. L'implication de l'ensemble des communautés riveraines demeurent à nos yeux une pierre angulaire quant au bon état de santé du système Saint-Laurent.

## 1. Présentation de l'organisme

La mission du Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine, tel qu'il est mentionné dans nos règlements généraux, est de protéger, conserver, restaurer et mettre en valeur le Golfe Saint-Laurent, ses affluents et son littoral aux Îles-de-la-Madeleine en assurant la concertation des intervenants de différents secteurs d'activité du milieu. Le territoire couvert par le Comité ZIP des Îles, toujours selon nos règlements généraux, inclut, entre autres, le littoral des Îles, les plans d'eau intérieurs, les ruisseaux, les marais côtiers et les eaux extérieures dans un rayon de 100 kilomètres.

Le comité ZIP des îles-de-la-Madeleine fait partie d'un réseau québécois de 14 comités ZIP situés le long du Saint-Laurent, lesquels sont rattachés au Programme Saint-Laurent Vision 2000 d'Environnement Canada et du ministère de l'Environnement du Québec. Ils sont chapeautés par Stratégies Saint-Laurent, un organisme à but non-lucratif ayant pour mandat, entre autres, d'assurer la liaison entre les Comités ZIP et les différents partenaires.

Formé en décembre 1998 et officiellement incorporé en octobre 1999, le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine regroupe des intervenants de différents secteurs d'activité de manière à être représentatif du milieu: population, tourisme, organismes publics et parapublics, santé, récréotourisme, pêches, aquaculture, agriculture, industries, population, associations ou clubs intéressés, municipalité et organismes environnementaux. Le Comité ZIP des Iles est principalement impliqué dans des dossiers liés aux usages, aux habitats et à la qualité du Golfe Saint-Laurent, ses rives et les plans d'eau intérieurs de l'archipel madelinot. Les milieux d'intervention du Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine sont les zones côtières (plages, dunes et milieux humides) ainsi que les plans d'eau (mer, étangs, lagunes et cours d'eau).

Entre autres projets, le Comité ZIP coordonne depuis l'an 2000 les initiatives de 5 comités de gestion intégrée des plans d'eau intérieurs aux Îles-de-la-Madeleine. Au total, ces comités sont formés d'une soixantaine d'utilisateurs bénévoles représentatifs de leur secteur d'activité dans le plan d'eau. Ces Comités ont comme objectif de mettre en valeur les plans d'eau dans un

contexte de gestion du développement socio-économique, harmonieux et respectueux des utilisateurs, des ressources et de l'environnement marin, dans une perspective à long terme.

## 2. Au sujet de la proposition de favoriser des « zones névralgiques »

Le Plan Saint-Laurent, qui est à l'origine de notre existence, vise à accompagner les communautés riveraines dans la mise en œuvre d'actions de restauration, de conservation et de protection du Saint-Laurent, tout en leurs permettant de continuer à servir de base pour d'innombrables activités qui s'y déroulent. Il importe que des navires de la marine marchande, élément tant économique, politique, qu'environnemental, puissent continuer d'y circuler; il importe que la biodiversité exceptionnelle qui lutte pour y conserver sa place et retrouver celle qu'elle a perdu puisse être protégée; il importe aussi que des pêcheurs qui en exploitent des parties puissent ainsi continuer de nourrir nos communautés d'ici et d'ailleurs et autour desquelles une gestion complexe se déroule en permanence, assurant elle aussi des emplois. Ce grand système qui lie les Grands Lacs et l'océan Atlantique est une artère vitale de l'économie et du milieu naturel côtier, non seulement de la province de Québec mais aussi de celle de l'Ontario et, par extrapolation en ce qui concerne l'import-export, le Canada et les États-Unis (Vincent & Dodgson, 1999; Craighton & Craighton, 2002; Saeger, 2007).

Tout comme il est impossible de considérer l'état de santé d'une artère dans le corps humain autrement que dans son entièreté, nous croyons que la proposition de procéder par des « zones névralgiques » en ce qui concerne le Saint Laurent soit peu adaptée à la vision de durabilité à laquelle adhèrent les organismes impliqués. Nous nous basons pour cela sur le concept même du développement durable, soit l'intégration des aspects sociaux, économiques et environnementaux dans un cadre temporel comprenant le présent et le futur. Ainsi, nous sommes d'avis que le concept de zones névralgiques contrevient à :

- Une vision écosystémique devant pourtant aujourd'hui être à la base de tout effort d'amélioration d'un milieu naturel. Nous osons soulever la possibilité que la vision fragmentée ait contribué significativement aux problèmes dans le Saint-Laurent auxquels nous essayons de remédier depuis maintenant 11 ans.

- Une distribution sociale équitable par le fait de favoriser certaines communautés à se prendre en main au dépens de d'autres, et ce, sur des critères qui sont encore à valider. Nous croyons qu'il faille, au contraire, stimuler cette prise en main partout afin de favoriser une responsabilisation individuelle et collective face aux mesures et activités en lien avec le Saint-Laurent, pour assurer des comportements et décisions constructifs et durables.

- Une distribution économique équitable qui, si elle avait lieu, permettrait aussi bien de renforcer des situations jugées souhaitables de se poursuivre, que de remédier à des situations problématiques. À long-terme, ceci engendrerait des économies puisque les remèdes ne seront possiblement plus autant nécessaires.

## 3. Facteurs et priorités du Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine

La première préoccupation qui est ressortie lors des échanges concernait donc l'équité et, comme suite logique, la nécessité d'appliquer une gestion écosystémique avant tout. Quant aux spécificités en lien avec vos questions précises et avec les Îles-de-la-Madeleine, voici nos points principaux :

- Nous croyons qu'il faille absolument bâtir sur les acquis des Comités ZIP. Nos connaissances, nos relations et notre crédibilité sont les fruits d'un investissement considérable, tant au niveau économique que humain, et il faut à tout prix les valoriser afin de faciliter les liens entre les citoyens et les deux gouvernements, en particulier en ces temps mouvementés (questions de forage pétrolier et gazier dans le golfe, de moratoires et autres difficultés liées à la pêche, etc.).

- Nous croyons essentiel d'améliorer l'accès public au Saint-Laurent. Celui-ci permet une réappropriation citoyenne qui, on le sait, favorise le sentiment d'appartenance qui fait en sorte qu'une responsabilisation quant aux activités et habitudes puisse naître. **La gestion intégrée devra être considérée comme un aspect prioritaire dans ce sens**.

- Nous croyons aussi essentiel de porter une attention particulière sur les pratiques et les mesures concernant les ressources halieutiques, étant donné leur déclin et les dommages graves enregistrés en termes de biodiversité et donc d'impacts économiques et sociaux.

- Nous croyons, finalement, que de choisir 5 priorités parmi onze autres représente un risque important, soit celui de négliger la dynamique changeante inhérente à tout écosystème et activité sociétale et ainsi devoir tout réévaluer dans cinq ans. Nous devrions ainsi miser sur la vision écosystémique en commençant par reconnaître l'importance de combler les zones qui sont actuellement sous-représentées (Rive Nord Gaspésienne, Charlevoix et le Nord de Montréal) et de permettre aux Comités ZIP d'agir en fonction des priorités locales en lien avec leurs mandats, quelles qu'elles soient.

## 4. Orientations autres

Par ailleurs, de nombreuses orientations et thèmes précis sont absents de la proposition actuelle, ce qui indique que le risque mentionné ci-dessus est réel. Nous en mentionnons ici quelques-uns afin d'illustrer la pertinence d'adopter un mode de gestion global, flexible et adapté localement.

- Gouvernance

Nous voyons sous cet aspect une nécessité de consolider les efforts de concertation, de collaboration et de transparence. La gestion intégrée de notre couloir Saint-laurent, incluant toutes les parties concernées doit ainsi être encouragée et facilitée.

- Communication

Nous voyons ici une nécessité de miser davantage sur l'éducation, la sensibilisation, la vulgarisation et la transparence.

- Environnement

Nous identifions ici des thèmes sous-traités comme les aires marines protégées, les eaux usées, les espèces exotiques aquatiques envahissantes, de même que la nécessité de reconnaître et de valoriser des acquis et des expertises mentionnés.

## 5. Conclusion

Le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine juge inadéquate la proposition d'établir des zones dites « névralgiques » et propose plutôt d'assurer et/ou de consolider une présence tout le long du fleuve, de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent afin de valoriser une approche intégrée, et une gestion écosystémique. Le Comité propose aussi de permettre aux Comités d'identifier localement les priorités des lieux selon les préceptes du développement durable.

Bien à vous,

Yves Martinet, directeur

Helene Tivemark, directrice-adjointe

Et

Anatole Chiasson, président, Secteur Associations et Clubs intéressés
*pour* le Conseil d'Administration de l'organisme, soit

Mme Lucie d'Amours, Secteur Population (vice-présidente)
Mme Marie-Claude Miousse, Secteur Public et Parapublic (trésorière)
Mme Catherine Joyal, Secteur Environnement (secrétaire)
Mme Dominic Cyr, Secteur Population
M. Gaston Bourque, Secteur Santé
M. Frédéric Côté, Secteur Récréotourisme
Mme Marie Landry, Secteur Municipal
M. Louis Fournier, Secteur Industriel
Mme Denyse Hébert, Secteur Industriel Aquacole
Mme Élaine Richard, Secteur Agricole
Mme Marie-Ève Giroux, Secteur Environnement dédié Attention FragÎles
Mme Lise Arsenault, Secteur Tourisme
M. Léopold Lapierre, Membre de soutien
M. Gaston Lapierre, Membre de soutien

**Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine**
209-330, chemin Principal, Cap-aux-Meules
(Québec) G4T 1C9
Tél. / fax : (418) 986-6633
Site électronique : http://www.zipdesiles.org
Courriel : direction@zipdesiles.org

---

**Références**

Vincent, W.F., Dodson, J., 1999, « The Saint-Lawrence River, Canada-USA: the Need for an Ecosystem-level Understanding of Large Rivers". Dans *Japanese Journal of Limnology*, Vol. 60, No.1, pp. 29-55

Creighton, D.G., Creighton, D., 2002, *The Empire of the Saint-Lawrence: a study in commerce and politics.* University of Toronto Press, London.

Saeger, D., 2007, "Comment: The Great Lakes-St Lawrence basin Water Resources Compact: Groundwater, Fifth Amendment Takings and the Public Trust Doctrine. Dans *Great Plains Natural Resource Journal*, Fall 2007.